

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept

Le 16 janvier à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, DANCRE Francis, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés : MM. BUTHOD-GARÇON Freddy, 3e adjoint (pouvoir à RENAUD Daniel),

Mmes BÉRARD Sylvie (pouvoir à LIZEROUX Marion), BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à MARCHAND MAILLET Patricia), MICHELAS Corine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), conseillères municipales

MM. BORNAND Jérémy (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), COLLOMB Pascal (pouvoir à BOUZON Charles), KOUMANOV Stefan (pouvoir à BÉRARD Patricia), MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à OLLINET Alain), TRESALLET Anthony (pouvoir à FAVRE Anthony), conseillers municipaux

Absents : Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe

Mme EMPRIN Sylvie, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, GIROND Emmanuel, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Evelyne FAGGIANELLI est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire débute la séance en présentant ses vœux de santé et de réussite à ses élus et leurs à leurs proches. Puis il informe le conseil municipal de la démission de Gaël Broche de son poste de conseiller municipal car il ne peut s'investir comme il le souhaite par manque de temps. L'effectif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise est désormais de 53 élus.

Administration Générale

1. MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DE TENNIS

Marion LIZEROUX rappelle la délibération n°2016-287 en date du 07/11/2016 approuvant le principe de la signature d'une convention de mise à disposition d'équipements de tennis définissant les conditions d'utilisation des équipements communaux par le Tennis Club de La Plagne Tarentaise. Il avait alors été indiqué que cette convention referait l'objet d'une nouvelle présentation en conseil municipal une fois finalisée.

Après lecture du nouveau document, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'équipements de tennis du Tennis Club La Plagne Tarentaise.

(Votants : 44, pour : 44)

2. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2017 - COMPLÉMENT

Roland RICHERMOZ explique que cette demande de l'office national des forêts vient compléter les coupes à asséoir en 2017 déjà votées lors d'un précédent conseil. Il s'agit

des parcelles 11 et 26 situées sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre.

Le conseil municipal approuve l'ajout des parcelles 11 et 26 dans l'état d'assiette des coupes à asséoir en 2017 sur le territoire de la commune historique de Bellentre. (Votants : 44, pour : 44)

3. NANTISSEMENT LA POYA ET AVENANT AU BAIL

Maryse BUTHOD explique que la Sarl La Poya située au Coches est débitrice de la commune déléguée de Bellentre de 66 273 € au 31 décembre 2016. Cette somme correspond à des loyers non payés.

Elle indique que la Sarl La Poya rencontrant des difficultés financières, la commune lui a consenti un échéancier de remboursement pour le paiement de la dette, cette dernière devant être intégralement réglée au plus tard le 31 mars 2017, cette date incluse, en trois versements d'égal montant au 31 janvier 2017, 28 février 2017 et 31 mars 2017.

Afin de garantir le paiement de ladite dette ainsi que de toutes autres sommes à devoir au titre du bail, Anthony Favre ajoute que la collectivité a sollicité du débiteur un nantissement sur le fonds de commerce de «restaurant, brasserie, snack» lui appartenant, exploité dans le local commercial sis aux Coches.

Le conseil municipal approuve l'échéancier de remboursement consenti à la la Sarl La Poya, ainsi que le nantissement sur le fonds de commerce de «restaurant, brasserie, snack» appartenant à la la Sarl La Poya exploité dans le local commercial sis aux Coches. (Votants : 44, pour : 44)

4. NOMINATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle que la création de la commune nouvelle entraîne la désignation d'une nouvelle commission de délégation de service public (DSP). Cette dernière, pour une commune de plus de 3 500 habitants, doit comporter, en plus du maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de son conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur le maire présente la liste A suivante :

Monsieur Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, président de droit

MMes et MM. Patricia BÉRARD, Fabienne ASTIER, Daniel RENAUD, Guy PELLICIER, Maryse BUTHOD, membres titulaires

MMes et MM. Valérie FERRARI, Roger POUSSIN, Corine MICHELAS, Freddy BUTHOD-GARÇON, Bernard HANRARD, membres suppléants. Monsieur le maire demande si d'autres listes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages exprimés: 44

Sièges à pourvoir: 5 titulaires (et 5 suppléants)

Liste A : 44 voix

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes membres de la commission de DSP de la Plagne Tarentaise : Monsieur Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, président de droit

MMes et MM. Patricia BÉRARD, Fabienne ASTIER, Daniel RENAUD, Guy PELLICIER, Maryse BUTHOD, membres titulaires

MMes et MM. Valérie FERRARI, Roger POUSSIN, Corine MICHELAS, Freddy BUTHOD-GARÇON, Bernard HANRARD, membres suppléants. (Votants : 44, pour : 44)

5. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU LOT N°3 RÉSIDENCE COMÈTE À BELLE PLAGNE

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local commercial situé à Belle Plagne résidence Comète - Lot n°13 d'une surface de 36 m2.

Ce local a fait l'objet d'un bail commercial avec Christine CHAMBRET en octobre 2013, pour l'exploitation d'un commerce de coiffure.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant qui prévoit une modification de l'identité du preneur du bail commercial initial, la Société OXYGÈNE IMMOBILIER représentée par son gérant monsieur Charles BABAUD DE MONVALLIER à compter du 6 décembre 2016.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au bail commercial du lot N°3 résidence Comète à Belle Plagne dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR MULTI-ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Christiane CHARRIÈRE explique que le multi-accueil les p'tits bonnets de La Plagne n'accepte plus le règlement par chèque-césu.

Il convient donc d'approuver une modification du règlement intérieur du multi-accueil.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du multi-accueil les p'tits bonnets prenant en compte la modification citée ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

Finances

7. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant de la commune nouvelle, et dans l'attente du vote des budgets 2017, Séverine BRUN explique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires suffisants.

Il est donc proposé au conseil municipal, en accord avec la trésorerie municipale, d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% des crédits engagés en fonctionnement pour le budget La Plagne Tarentaise et les budgets annexes, et à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de la commune de la Plagne Tarentaise et des budgets annexes Eau – Assainissements – Parkings – cinéma de Montchavin et biens du Revers

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2017, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2016. (Votants : 44, pour : 44)

8. AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CLUB DES SPORTS LA PLAGNE POUR 2017 (JUSQU'AU VOTE DU BP)

Afin de permettre au Club des Sports de La Plagne de fonctionner jusqu'à l'adoption du BP 2017, il est proposé de verser à l'association un acompte de 22 500 euros, correspondant au seuil maximum pouvant être versé à une association en l'absence de convention.

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2017, à engager, liquider et mandater le versement d'un acompte de la subvention au club des sports de La Plagne dans la limite de 22 500 euros en un seul versement. (Votants : 44, pour : 44)

8BIS. AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CLUB DES SPORTS MONTCHAVIN POUR 2017 (JUSQU'AU VOTE DU BP)

Afin de permettre au Club des Sports de Montchavin La Plagne de fonctionner jusqu'à l'adoption du BP 2017, il est proposé de verser à l'association un acompte de 6 833 euros, correspondant à 2/12ème du montant versé en 2016. Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2017, à engager, liquider et mandater le versement d'un acompte de la subvention au club des sports de Montchavin La Plagne dans la limite de 6 833 euros en un seul versement. (Votants : 44, pour : 44)

9. AUTORISATION VERSEMENT SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) POUR LES OFFICES DU TOURISME POUR 2017 (JUSQU'AU VOTE DU BP)

Pierre GONTHIER, président de l'office du tourisme, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le pouvoir de Chantal BERTRAND n'est donc pas pris en compte.

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant des Offices de Tourisme de la Grande Plagne et de Montchavin, il est nécessaire de verser une avance, dans l'attente du vote du BP 2017. Séverine BRUN propose ainsi de verser un acompte par mois, sur la base de 1/12ème du montant versé en 2016 comme suit :

Pour La Plagne :

1 713 000 euros versés en 2016 (au SIGP), soit 142 750 € le 08 janvier 2017, 142 750 € le 1er février 2017, et 142 750 € le 1er mars 2017.

Pour Montchavin :

457 000 euros versés en 2016 (au SIGP), soit 38 083 € le 08 janvier 2017, 38 083 € le 1er février 2017, et 38 083 € le 1er mars 2017.

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2017, à engager, liquider et mandater le versement de la subvention au SIGP (à reverser aux offices) dans la limite de 1/12ème par mois du montant accordé en 2016 comme énoncée ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

10. RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - VALIDATION DU BORDEREAU DE PRIX

Gérard MONTILLET, président des régies de l'eau et de l'assainissement, rappelle qu'en 2016, les pratiques de chaque commune historique en matière de facturation des travaux effectués pour les particuliers avaient été conservées.

Il explique qu'à partir de 2017, il convient d'harmoniser ces pratiques.

Pour se faire, il présente un bordereau de prix unique pour la facturation, validé par le conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve l'uniformisation des pratiques en matière de facturation des travaux effectués pour les particuliers et valide le bordereau de prix proposé (Votants : 44, pour : 44)

11. RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - VALIDATION DES MONTANTS FORFAITAIRES

Gérard MONTILLET explique qu'il est nécessaire de mettre en place des montants forfaitaires pour la régie de l'eau et de l'assainissement.

Ces montants servent à refacturer les interventions des agents ou d'autres opérations communales comme : ouverture/fermeture d'un branchement suite à la demande d'un abonné, usage des poteaux d'incendie sans accord préalable, impossibilité de relever son compteur pour quelques raisons que ce soit, manoeuvre de vanne de réseau ou branchement par personne non habilitée, frais de mise en demeure pour non paiement, etc...

Il propose donc de s'appuyer sur le montant correspondant au coût horaire d'un agent (cf. la délibération 2014-179 du 03 novembre 2014) soit 27 euros HT/h.

Le conseil valide le montant forfaitaire de 27 € HT correspondant au coût horaire d'un agent. (Votants : 44, pour : 44)

12. CONVENTION DÉVERSEMENT SIGP

René ALLAMAND rappelle la convention existante entre les communes déléguées de La Côte d'Aime et de Macot La Plagne et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) concernant le déversement des eaux usées à l'usine de traitement.

Cette convention étant échue au 31 août 2016 et pour faire suite à la création de la commune nouvelle, il convient de renouveler celle-ci entre la commune de La Plagne Tarentaise et le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne à partir du 1er septembre 2016.

Les conditions et les modalités de participation de la collectivité sont ainsi définies :

- Une redevance fixe égale à 12 € HT/abonné au service de l'assainissement,
- Une redevance proportionnelle égale à 0,45 € HT/m3 eau usée provenant de la collectivité.

Le conseil municipal accepte la nouvelle convention à signer avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne concernant le déversement des eaux usées de La Côte d'Aime et de Macot La Plagne. (Votants : 44, pour : 44)

13. RÉVISION DES TARIFS DU COMPLEXE AQUATIQUE « ESPACE PARADISIO » SIS À MONTCHAVIN – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Maryse BUTHOD expose qu'après plusieurs années d'exploitation du complexe aquatique «Espace Paradisio» sis à Montchavin, l'exploitant propose une augmentation de certains tarifs et une adjonction ou une suppression de certains autres.

Aussi, elle demande au conseil municipal d'entériner ces tarifs selon la grille tarifaire proposée.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs comme proposés. (Votants : 44, pour : 44)

Marchés publics

14. DÉNEIGEMENT - MODIFICATION NOTATION

Lors de l'analyse des offres du marché «dénéigement», Gérard MONTILLET explique qu'une erreur de notation est intervenue pour les lots 1, 3, 4, 5, 6 et 9. Il indique que la nouvelle notation ne modifie en rien le classement des entreprises et l'attribution des lots.

Il présente la nouvelle notation :

Lot 1 : Plagne Centre

1^{er} Entreprise Vaudey TP : 19,00/20

2^e Entreprise FTGE : 14,29/20

Lot 3 : Bellecôte - Belle Plagne

1^{er} Entreprise SARL Bouzon Barral : 15,75/20

2^e Entreprise FTGE : 14,34/20

Lot 4 : Plagne Villages

1^{er} Entreprise Vaudey TP : 19,00/20

2^e Entreprise FTGE : 14,54/20

Lot 5 : Plagne Soleil

1^{er} Sté Nouvelle Eric Perrière : 19,75/20

2^e Entreprise FTGE : 13,62/20

Lot 6 : La Roche-Plangagnant

1^{er} Sté Nouvelle Eric Perrière : 20,00/20

Lot 9 : Bonconseil

1^{er} SARL RDSM : 19,00/20

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle notation concernant les lots 1,3,4,5,6 et 9 du marché déneigement. (Votants : 44, pour : 44)

15. MARCHÉ DE CARBURANT ET DE COMBUSTIBLE

Gérard MONTILLET informe l'assemblée de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier 2017 concernant le marché «achat de carburants et de combustibles».

Lot 1 : Achat de carburant

1^{er} Charvet La Mure Bianco 10/10
2^e Tarentaise Fioul 9,99/10

Lot 2 : Achat de combustible

1^{er} Charvet La Mure Bianco 10/10
2^e Tarentaise Fioul 9,84/10

Le conseil municipal valide l'attribution du marché «achat de carburants et de combustibles». (Votants :44, pour : 44)

Ressources humaines

16. MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE,

Daniel RENAUD explique qu'il convient de modifier le temps de travail du poste d'accueil de la mairie de la commune déléguée de La Côte d'Aime, au vu des missions qui sont confiées à l'agent.

Il propose ainsi, à partir du 1er février 2017, de modifier l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet en un emploi d'adjoint administratif à temps complet à 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve cette modification dans les conditions énoncées. (Votants :44, pour : 44)

17. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS AU SIVU DES GRANGES

Anthony FAVRE rappelle au conseil municipal que la commune déléguée de Bellentre mettait deux agents à disposition du Syndicat Intercommunal des Granges (Sivu)

Il convient ainsi de renouveler la convention de mise à disposition de ces agents, à partir du mois de janvier 2017, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal approuve la convention à passer entre la commune de La Plagne Tarentaise et le SIVU des Granges pour la mise à disposition d'agents. (Votants : 44, pour : 44)

Travaux

18. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT ET/OU SALAGE DES VOIES COMMUNALES DE LA COMMUNE NOUVELLE PAR LE DÉPARTEMENT

Gérard MONTILLET présente la convention qui a pour objet de définir les conditions d'intervention du Conseil Départemental pour le déglacage-déneigement-salage des voies communales sur les territoires des communes déléguées de Bellentre et de Macot, ainsi que les modalités de remboursement de ces prestations par la Collectivité.

Le déclenchement des interventions de déneigement est assuré à l'initiative, et en tant que de besoin, par le Conseil Départemental, Territoire de Développement Local (TDL) de Tarentaise.

Il convient ainsi de renouveler cette convention au nom de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la convention à passer entre

la commune de La Plagne Tarentaise et le conseil départemental pour le déglacage-déneigement-salage des voies communales sur les communes déléguées de Macot La Plagne et Bellentre. (Votants : 44, pour : 44)

Urbanisme

19. RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE, REDÉFINITION DES OBJECTIFS INITIAUX ET ÉLARGISSEMENT DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Patrice MEREL rappelle que la commune historique de Macot la Plagne a délibéré en date du 15 octobre 2015 afin de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme. La commune nouvelle a repris cette démarche en février 2016 par délibération.

La délibération n° 2015-179 du 15 octobre 2015 fixait les objectifs de la révision ; et tout particulièrement l'adaptation du document aux enjeux à venir comme :

La réhabilitation du logement touristique ; La réhabilitation et la création de logements permanents et saisonniers ; Le développement des actions liées au commerce et à l'artisanat, aux PME et au tourisme ; La réalisation d'équipements publics d'infrastructure ; La préservation des zones agricoles et naturelles et l'identification des espaces remarquables et à protéger ; L'adaptation du document d'urbanisme aux lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'aux nouveaux textes législatifs réglementaires, et évidemment au SCOT Tarentaise Vanoise.

Aujourd'hui, après quelques mois de travail sur le diagnostic et l'avant-projet de PADD, il apparaît nécessaire d'affiner le projet du document d'urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne.

En effet, les axes ci-dessus identifiés se retrouvent dans les thèmes suivants

- L'encouragement au développement démographique et résidentiel
 - Le renforcement de la qualité du cadre de vie par un développement harmonieux
 - La préservation des activités agricoles
- Et surtout répondre aux enjeux touristiques d'aujourd'hui et de demain.

Concernant les modalités de la mise en place de la concertation, une réunion publique sera organisée à partir du diagnostic dûment établi et de la définition d'un PADD affirmé, ainsi qu'à l'arrêt du projet de PLU. Des panneaux explicatifs et d'information seront également apposés en mairie préalablement aux réunions publiques.

Le conseil municipal réaffirme les objectifs et les enjeux ci-dessus énoncés, tout en conservant les modalités et les dispositions énoncées dans la délibération initiale et étend les modalités de concertation à deux réunions publiques, ainsi qu'une information préalable à celles-ci, par voie de panneaux en mairie et sur le site internet de la collectivité. (Votants : 44, pour : 44)

20. APPLICATION DE LA NOUVELLE FORMULE DE PLU AU DOCUMENT D'URBANISME EN COURS RÉVISION DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Patrice MEREL explique qu'après avoir pris en compte les nouveaux objectifs et enjeux pour sa révision du PLU, il convient de le mettre en application. Le conseil municipal décide d'appliquer la nouvelle forme de PLU (issue de décret n° 2015-1783) à la révision en cours de la commune déléguée de Macot la Plagne. (Votants : 44, pour : 44)

21. APPLICATION DE LA NOUVELLE FORMULE DE PLU AU DOCUMENT D'URBANISME EN COURS D'ÉLABORATION DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Pierre GONTHIER explique que la commune déléguée de Valezan élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les élus avaient le choix entre la forme ancienne, ou la forme allégée (issue du décret n° 2015-1783). Au final, le choix s'est porté sur la nouvelle forme moderne et simplifiée issue du décret n°2015-1783.

Le conseil municipal décide d'appliquer la nouvelle forme de PLU (issue du décret n° 2015-1783) pour l'élaboration en cours de la commune déléguée de Valezan (Votants : 44, pour : 44)

22. AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE BÂTIMENT DE LA PLACE PERRIÈRE À PLAGNE CENTRE

Dans le cadre de la requalification de la Place Perrière à Plagne Centre et de la voirie au droit de la station, Patrice MEREL rappelle que ce projet prévoit aussi la réalisation d'un bâtiment à vocation d'accueil (office du tourisme), d'une gare routière et d'espaces d'attente, de commerces (bowling et bar) et d'un musée.

Il convient donc d'autoriser le maire à déposer un permis de construire pour le compte de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de permis de construire. (Votants : 44, pour : 44)

23. CONCESSION DE 14 PLACES DE STATIONNEMENT DE LONGUE DURÉE DANS LE PARKING PUBLIC DU BOULEVARD (BÂTIMENT PLACE PERRIÈRE)

Dans le cadre du permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment sur la Place Perrière, Patrice MEREL explique que la collectivité doit 28 places de stationnement pour se conformer au règlement du Plan Local d'Urbanisme pour la partie « commerces » de cette construction, dont la moitié couverte. Si les 14 places de stationnement de surface dont une place pour les personnes à mobilité réduite se situent sur le tènement même de l'opération, les aires couvertes, compte tenu des enjeux (place sans stationnement), ne peuvent se réaliser dans la construction. Afin d'obtenir le permis de construire, Patrice Merel propose d'affecter 14 places de stationnement dans le parking public du Boulevard à Plagne Centre, conformément à l'article L 153-33 du code de l'urbanisme « lorsque le bénéficiaire du permis de construire ...ne peut satisfaire aux obligations de réalisation de places de stationnement, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même d'une concession à long terme dans un parking public de stationnement. »

Cette situation est transitoire car il est prévu de déplacer ces 14 places ultérieurement dans les nouveaux bâtiments prévus sur Plagne Centre avec stationnement couvert.

Joël OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord avec cette proposition car il estime que ce projet devait normalement résoudre les problèmes de stationnement.

Patrice MEREL répond que cette solution est provisoire dans l'attente de la construction des parkings couverts prévus dans d'autres bâtiments (notamment projets à l'entrée de Plagne Centre et vers l'Acongagua)

(Votants : 44, pour : 43, contre : 1, Joël OUGIER SIMONIN)

24. VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE BÂTIMENT COMÈTE À BELLE PLAGNE

Patrice MEREL informe l'assemblée que le preneur du fonds de commerce situé dans l'immeuble Comète à Belle Plagne a saisi la collectivité afin de lui faire part de son intention d'acquérir les murs de ce local communal.

Le conseil municipal accepte la cession du local situé dans le bâtiment Comète à Belle Plagne cadastré section N 150 M n° 2158, soit le lot n° 3 du règlement de copropriété de cet immeuble et représentant 443/10 000e et d'une surface de 36 m² et fixe le prix de cession à 93 600 euros. (Votants : 44 pour : 43, abstention : 1, Patricia Bérard)

25. ACQUISITION TERRAINS AU VILLARD DE MACOT

Patrice MEREL informe le conseil municipal que la commune déléguée de Macot La Plagne envisage la réalisation d'une voie de desserte agricole et forestière au Villard de Macot. Pour ce faire, il convient d'acquérir diverses parcelles de terrains. L'un des propriétaires concernés par le futur tracé a fait connaître son accord pour la cession de ces biens fonciers.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles - 150 section K n° 186 le Platet et le Gaulay d'une surface de 190 m² au prix de 5 euros le m²

- 150 section K n° 164 le Platet et le Gaulay d'une surface de 535 m² au prix de 1 euro le m²

- 150 section k n° 162 le Platet et le Gaulay d'une surface de 255 m² au prix de 1 euro le m²

Soit pour un prix total de 1740 euros

(Votants : 44, pour : 44)

26. ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ À PRÉ GIROD

Freddy BUTHOD GARÇON explique qu'un protocole d'accord a été signé entre la commune déléguée de La Côte d'Aime et un propriétaire pour l'acquisition de l'emplacement réservé n°18 du PLU à Pré Girod.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 093 section ZN n° 353 d'une surface de 22 m² au prix de 120 euros le m². (Votants : 44, pour : 44)

27. CÉSSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MURAZ BRULAZ

Patrice MEREL informe que la collectivité a été saisie par un propriétaire à Muraz Brulaz pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée 150 section H n° 1036.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle 150 section H n° 1036, d'une surface de 415 m² au prix de un (1) euro le m². (Votants : 44, pour : 44)

28. CONVENTION ENEDIS LES CHARMETTES

Patrice MEREL indique que la commune a été saisie par la société ENEDIS en vue de la réalisation de travaux de desserte électrique aux Charmettes afin d'instituer une servitude de passage de réseaux.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitudes portant sur la parcelle n°150 Section L n° 1094 les Charmettes. (Votants : 44, pour : 44)

29. REFUS DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES VERSANTS D'AÏME

Monsieur le maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU à la communauté de communes existante au moment de la publication de la loi et à l'expiration d'un délai de 3 ans.

Si dans les trois mois précédents le terme du délai de trois ans mentionné ci-dessus (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017) au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

En cas de non-transfert de la compétence à l'établissement public intercommunal, la compétence sera automatiquement transférée au prochain renouvellement des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Monsieur le maire ajoute que le conseil communautaire de la communauté de communes des Versants d'Aïme a refusé également cette compétence.

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes des Versants d'Aïme. (Votants : 44, pour : 44)

Questions diverses

TRAITEMENT DES APPELS EN DEHORS DE L'OUVERTURE DES MAIRIES

Gérard MONTILLET explique qu'une solution doit être trouvée, à l'échelle de la commune de La Plagne Tarentaise, pour répondre aux urgences en dehors des horaires d'ouvertures des mairies.

Il présente la proposition de l'entreprise Afludia pour gérer et trier les appels.

Si ces appels ne concernent pas une urgence, il sera répondu poliment à l'administré « votre appel ne relève pas d'un caractère d'urgence nous vous demandons donc de bien vouloir rappeler pendant les heures d'ouverture de la mairie ». Si ces appels revêtent un caractère d'urgence, la société Afludia appellera soit le responsable d'astreinte technique soit le responsable de la Police Municipale (uniquement les week-ends et jours fériés pour la PM).

Un registre des appels sera disponible sur le site internet d'Afludia.

Cette prestation aurait un coût pour la collectivité d'environ 4000 euros/an.

Monsieur le maire trouve cette prestation un peu onéreuse, surtout s'ils ne peuvent pas répondre. En cas d'urgence, cela risque de faire un intermédiaire de plus, et de limiter la réactivité des services.

Mais il est d'accord sur le fait qu'on ne peut pas renvoyer tous les appels sur les agents d'astreinte.

Monsieur le maire propose une autre solution : que ce soit aux élus d'astreintes de répondre aux appels en dehors de l'ouverture des mairies. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition.

Monsieur le maire propose la mise en place d'un message répondant à l'administré que la mairie est fermée et de donner les numéros à contacter en cas d'urgence (pompiers, gendarmes...).

Anthony Favre fait remarquer que la commune nouvelle pèse 45 000 lits touristiques. Si un problème d'urgence survient le week-end, les services de gendarmerie et de

pompiers traiteront uniquement les appels les concernant. Il lui paraît essentiel que la commune de La Plagne Tarentaise puisse mettre un service de gestion des appels en dehors des heures d'ouverture.

Monsieur le maire ne demande pas aux élus de prendre une décision ce soir mais juste de réfléchir à la meilleure solution.

Avant de prendre une décision, Patricia Bérard souhaiterait qu'un état des appels reçus durant une saison hivernale soit présenté au conseil municipal.

Gérard Montillet répond qu'il existe un récapitulatif et que ce dernier sera bien sûr présenté aux élus.

LISTE DES MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal. (cf voir tableau ci-après).

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES - FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Suite à la création de la commune nouvelle, Pierre Gonthier explique que des tables rondes ont été organisées au sein des différents services.

La majeure partie des services a très bien intégré la commune nouvelle.

Pour certains services, une réflexion plus approfondie devra être prévue afin de régler les difficultés liées à la nouvelle organisation et à la répartition des tâches.

OFFICE DE TOURISME LA PLAGNE

Pierre Gonthier fait un point sur les derniers résultats des champions de La Plagne :

- Maxence MUZATON - 2e au combiné à Wengen-
 - Amélie SCHNEIDER - 1er et 3e en coupe d'Europe de ski cross
 - Tess LEDEUX - une victoire en coupe du monde en sloustyle
 - Julien LIZEROUX- 5ème du slalom de Wengen et 4e au slalom de Schladming
- Enfin, 5 plagnards présents aux X-GAMES 2017 : Marie MARTINOD, Tess LEDEUX, Ben VALENTIN, Kevin ROLLAND, et Antoine ADELISSE.

Pierre GONTHIER explique que les Rencontres Climat Météo Montagne ont eu lieu cette année à La Plagne.

Ces rencontres ont rassemblé une soixantaine de journalistes ainsi que des professionnels de la montagne et du climat (journalistes, météorologues, scientifiques, chercheurs, élus, professionnels de la montagne et des domaines skiables) afin de débattre autour de dossiers d'actualité comme la climatologie, l'environnement ou encore les impacts de la météo sur l'économie.

La Grande Odyssée (course de chiens de traîneaux) a réalisé une étape à La Plagne. Le parcours de la course reliait Plagne Montalbert à Montchavin La Plagne (aller-retour).

Enfin l'office du tourisme a également reçu la visite de 25 cadres du Puy du Fou.

CAMBRIOLAGE

Alain OLLINET soulève le problème des nombreux cambriolages qui ont eu lieu sur le canton depuis le mois de juillet. Il demande si le dispositif existant «voisin vigilant» peut être mis en place dans la commune. Ce dispositif a pour objectif de rassurer la population et d'améliorer la réactivité des forces de sécurité. Le conseil municipal donne son accord pour mettre en place ce dispositif. Monsieur le maire ajoute que les habitants apprécient les patrouilles de la police municipale dans l'ensemble des communes historiques de La Plagne Tarentaise.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 16/18	Acquisition de véhicules et outils de déneigement		151 320 €	181 584 €
	Lot 1 - Camion 3T5 double cabine 4x4	GARAGE VASSEUR	55 100 €	67 320 €
	Lot 2 - Lame de déneigement triaxiale bi-raclage	SAS VILLETON	18 300 €	21 960 €
	Lot 3 - Fraise à neige	MONOD SERGE	13 800 €	16 560 €
	Lot 4 - Minipelle	LYOMAT	33 000 €	39 600 €
	Lot 5 - Véhicule 4x4 double cabine	INFRUCTUEUX		3 841,20 €
	Lot 6 - Véhicule pick up	BOGEY UTILITAIRE	30 120 €	36 144 €
MAPA 16/22	Vêtements de travail et EPI			
	Lot 1 Agents permanents ST	L'EPI DE SAVOIE	MARCHÉ A BON DE COMMANDE	MBC
	Lot 2 Agents saisonniers ST	L'EPI DE SAVOIE	MBC	MBC
	Lot 3 Chaussures de sécurité	L'EPI DE SAVOIE	MBC	MBC
	Lot 4 EPI	L'EPI DE SAVOIE	MBC	MBC
	Lot 5 Services restaurationsn entretien, petite enfance	L'EPI DE SAVOIE	MBC	MBC

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 20 DÉCEMBRE 2016

Présents : Pierre GONTHIER, maire, Véronique GENSAC, Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoint, Chantal BERTRAND, Bernard USANNAZ, Christian CLEYRAT, conseillers municipaux

Absents : Gaël BROCHE, Sébastien MORIN

URBANISME

Un particulier a déposé une déclaration de travaux pour la réhabilitation, et le renfort du mur de soutènement devant sa maison. Le service urbanisme de La Plagne Tarentaise demande des pièces complémentaires au dossier déposé.

Démission de Gaël Broche du conseil municipal : Pierre Gonthier informe l'assemblée de la démission de Gaël Broche du conseil municipal de La Plagne Tarentaise.

Gestion locations appartements communaux

Les élus décident de confier la gestion de locations des appartements communaux à l'agence immobilière ENEO, la décision sera délibérée lors du prochain conseil municipal.

PLU

L'élaboration du PLU se poursuit, la phase de zonage et de règlement ont été abordées lors de la dernière réunion de travail.

nion de travail.

COMMISSIONS

Tourisme

Bernard Hanrard annonce la survie des syndicats d'initiative de Granier et de La Côte d'Aime par des subventions et diverses animations. L'Office du tourisme de La Grande Plagne peut les aider en leur apportant un soutien.

Communication

Véronique Gensac informe de la préparation d'un journal annuel de La Plagne Tarentaise et annonce qu'un dossier de demande de subvention a été établie pour la création du site internet de la nouvelle commune.

Budget investissement de la commune de Valezan

Pierre Gonthier annonce que pour l'année prochaine l'enveloppe prévue pour l'investissement de la commune déléguée de Valezan s'élève à 75 00.00 euros. Etant donné que nous ne sommes plus une commune défavorisée nous ne pouvons plus bénéficier de subventions il convient de trouver un nouvel équilibre dans la nouvelle commune pour pouvoir réaliser nos projets futurs.

QUESTIONS DIVERSES

Un devis de remplacement du moteur permettant la sonnerie des cloches de notre église a été demandé auprès de notre prestataire.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL **MACOT LA PLAGNE**

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 09 JANVIER 2017 À 19H00

Présents : Jean Luc BOCH, maire, Gérard MONTILLET - Patricia MEREL - Christiane CHARRIÈRE-- René ALLAMAND -- Séverine BRUN, adjoints

Marion LIZEROUX - Myriam MONTMAYEUR - Fabienne ASTIER - Patricia BÉRARD - Corine MICHELAS - Joël OUGIER SIMONIN - Evelyne FAGGIANELLI - Pierre OUGIER, conseillers municipaux

Absents : Stefan KOUMANOV - Sylvie BÉRARD - Laurent ASTIER - Raphaël OUGIER - Richard BROCHE

En préambule, monsieur le maire présente ses vœux aux conseillers municipaux.

Puis il rappelle les difficultés rencontrées par la station en raison du manque de neige, mais insiste sur la situation des autres stations (notamment en Haute Savoie) qui sont sinistrées. La station de La Plagne arrive à garantir une ouverture de 50% du domaine ce qui est exceptionnel eu égard aux conditions. Le point noir est le retour de Belle Plagne, par contre les retours de la clientèle sont très positifs, car le ski est praticable, les remplissages sont très satisfaisants et la météo clémente permet aux touristes de profiter de belles journées.

Monsieur le maire tient à souligner le travail exceptionnel réalisé par la SAP. Il regrette cependant l'attitude et les propos de certains professionnels de La Plagne, notamment sur les réseaux sociaux.

Patricia BÉRARD souhaite informer le conseil communal que des plaintes sont à déplorer concernant le manque d'animations du « Bonnet ». Monsieur le maire rappelle qu'une convention lie la SAS Le Bonnet à la collectivité et que les clauses de cette convention devront être respectées. Un rappel à l'ordre sera fait par monsieur le maire, un rendez-vous est prévu.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire fait état de l'ordre du jour et désigne

les rapporteurs pour les dossiers de Macot la Plagne.

Concernant la délibération désignant les délégués de la commission DSP :

Le Conseil Communal propose, en plus de M le Maire (président non compté) :

- Macot la Plagne : 2 titulaires Fabienne Astier et Patricia Bérard - 1 suppléant René
- Belleentre : 2 titulaires + 2 Suppléants
- Valezan : 1 titulaire
- LCA : 1 suppléant

Questions diverses : le point concernant le transfert d'appel (call center) nécessitera des éléments complémentaires : nombre d'appels traités.

POINT SUR LES PROJETS

Monsieur le maire fait le point sur le projet « cascade » et indique que ce dernier sera présenté après avoir été chiffré, et après vérification du montage juridique.

René Allamand indique qu'il a pris contact avec les médecins afin de conventionner avec eux.

DATES CONSEILS COMMUNAUX ET CONSEILS MUNICIPAUX

Afin de permettre de préparer le conseil municipal avant la date, il est proposé de présenter l'ordre du jour le mardi précédent le conseil, soit le dernier mardi de chaque mois.

QUESTIONS DIVERSES

Christiane CHARRIÈRE souhaite remercier les élus et les personnes extérieures qui ont aidé à la préparation de la salle pour le repas des aînés ainsi qu'à la distribution des colis de Noël. Elle indique que les retours concernant le colis de cette année sont très positifs.

Partenariat Jaguar : monsieur le maire indique que 10 véhicules ont été mis à disposition gratuitement à l'OT dans le cadre du nouveau partenariat.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL **BELLENTRE**

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 À 19H00

Présents : Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, adjoints

Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Jérémy BORNAND, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés - Yann ALLAIN, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir à Valérie FERRARI).

PRÉAMBULE

En préambule et avant de commencer le premier point inscrit à l'ordre du jour, monsieur le maire indique que les comptes rendus des conseils communaux de septembre et octobre seront diffusés dans le compte rendu du conseil municipal de novembre qui devrait sortir sous peu et celui de novembre sera inclus dans le compte rendu du conseil municipal de décembre qui paraîtra en janvier.

OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BELLENTRE PENDANT LES VACANCES DE NOËL

Anthony FAVRE indique que l'agent en charge de l'accueil doit solder ses congés avant le 31 décembre ; dès lors l'accueil de la mairie sera fermé le matin, la dernière semaine de décembre entre Noël et le jour de l'an. C'est la directrice générale adjointe des services qui assurera donc la permanence téléphonique le matin et c'est l'agent qui travaille à l'agence postale de Montchavin qui assurera l'accueil de la mairie l'après-midi. Une information sera faite par affichage et sur le site internet.

POINT SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS

TIFFANY Alicia : un renvoi a été prononcé au 18/01/2017.

RAGOTIN (Bonconseil) : un renvoi a été prononcé au 06/12/2016 puis au 20/12/2016. (Les élus trouvent ce délai très long alors que l'on se trouve en référé).

• NEIGE ET SOLEIL (complexe aquatique) : rendu de rapport d'expertise. Anthony Favre rappelle que dans cette affaire deux problèmes sont soulevés.

- un glissement de surface dû à un écoulement d'eau survenu en mai 2010.
- Une paroi cloutée qui n'est pas ancrée assez profondément pour être « fixée » au point dur du sol.

Pour le 1er désordre, il semblerait qu'il soit dû à un écoulement de pluviales.

Pour le 2ème désordre, il y aurait une faute des entreprises qui n'auraient pas envisagé un ancrage assez profond dans le sol.

L'expert avait, à l'époque, l'affaire datant des années 2009/2010, demandé un délai pour voir si le terrain pouvait encore bouger.

A priori, cela ne devrait plus bouger maintenant compte tenu des études et des relevés faits durant ces dernières années mais si cela devait encore bouger, cela pourrait mettre en péril le bâtiment lui-même du complexe aquatique.

Deux problèmes ont été détectés par l'expert :

- Un défaut de raccordement des pluviales qui serait la cause partielle du glissement de terrain affirmé par l'expert ce qui a engendré un préjudice de fait pour la commune qui a dû supporter le coût des travaux supplémentaires – mais en parallèle l'expert exonère la responsabilité de Neige et Soleil pour les travaux supplémentaires ce qui paraît très contradictoire.
- Si la faute n'est pas retenue (ou que partiellement) et si la faute de la commune n'est pas retenue non plus car la mairie a toujours validé ce qui a été demandé en travaux supplémentaires et notamment les colonnes ballastées, les micro pieux et les socles béton de 9m3 chacun qui ont engendré un surcoût important, ces sommes resteront à la charge exclusive de la commune car ne pourront être prises en charge pour les assurances. De plus, les délais de prescription semblent être dépassés et nous ne sommes absolument pas certains de pouvoir récupérer quelque chose.

A ce jour, le rapport et les dires d'expert ont été envoyés au tribunal et il faut attendre la date d'audience.

Anthony Favre indique que ce dossier dure depuis très longtemps et qu'il est très compliqué à suivre techniquement ; il faudra donc essayer de le purger au plus tôt pour ne pas laisser cette problématique entre les mains de nos successeurs qui n'auront pas la connaissance au fond du dossier, ni son historique.

Il conclut en affirmant que la commune n'aurait de toute façon pas pu, techniquement, faire autrement.

- LA POYA : une avocate a été missionnée et l'acte de nantissement sur le fonds de commerce est en cours de rédaction.
- RIOULT : Cette personne était gérante de l'établissement « le Seven » à Montchavin et doit encore 1758,15€ à ce jour à la commune (dossier à suivre)
- VIBERT-CLEAZ : Ces personnes ont des arriérés de loyer. Maryse BUTHOD doit les rencontrer (dossier à suivre).

TUNNEL DE SIAIX — AVANCÉE DES TRAVAUX

Francis DANCRE explique qu'il a assisté dernièrement à une réunion, il passe aux élus un diaporama décrivant les travaux faits et ceux encore à prévoir ces prochaines années.

DOSSIER RÉCRÉA « COMPLEXE AQUATIQUE »

Maryse BUTHOD explique qu'elle a rencontré le nouveau dirigeant du site avec Didier ANXIONNAZ et Valérie FERRARI et expose les chiffres.

Elle explique qu'il souhaite développer les plages horaires de l'activité aqua-bike.

Il faudra programmer une nouvelle réunion pour évoquer le partenariat avec les hébergeurs.

Il faudra également vérifier que tous les tarifs aient bien été approuvés en conseil municipal.

OUVERTURE DU DOMAINE SKIABLE

Anthony FAVRE indique qu'une réunion est programmée tous les deux jours cette semaine avec les acteurs économiques de la station, la SAP et la commune, le matin à 8h00, pour faire le point sur les conditions d'ouverture de la station pour les vacances de Noël ;

A ce jour, il y a un meilleur enneigement que l'an dernier au-dessus de 2100m d'altitude ; mais en-dessous de 2100m (c'est-à-dire sous Plan Bois) c'est plus compliqué. Anthony FAVRE explique que le redoux est annoncé et qu'il ne va rien arranger et que c'est donc la 4ème année consécutive que nous sommes confrontés à de mauvaises conditions à l'ouverture.

Les services techniques ont, comme l'an passé, déjà commencé à travailler pour aider la SAP pour l'enneigement des retours stations.

Anthony TRESALLET trouve la situation moins inquiétante que l'an passé mais il rappelle qu'avec le Plan Pluriannuel d'Investissement qui prévoit une télécabine jusqu'au Dos Rond, il n'y aura plus de ski sur Montchavin.

Anthony FAVRE répond que cela lui paraît plus inquiétant que l'an passé car les réservations sont en nette diminution. Il indique cependant que par rapport aux autres retours station, Montchavin s'en sort plutôt bien car la situation a été anticipée et que le travail avec la SAP se fait en coordination.

EPICERIE DE BELLENTRE

Roger POUSSIN fait part d'une réunion qui a eu lieu début décembre avec le groupe de travail et d'une réunion à la COVA mardi au cours de laquelle ont été évoquées d'éventuelles subventions. Cependant plusieurs problèmes subsistent à ce stade et notamment le problème du foncier car le terrain à côté de la bibliothèque n'appartient pas à la commune en totalité. Une parcelle appartient à Jean-Michel Broche. Roger Poussin l'a d'ailleurs rencontré et ce dernier n'est pas fermé à la discussion ; un rendez-vous est à programmer en janvier pour voir ce qui est envisageable en accord amiable. Pour les subventions (environ 400 000€ annoncés), elles seraient à partager entre les différents projets (Aime, Landry et Peisey sont sur les rangs). Roger Poussin souhaiterait un accompagnement sur ce dossier par un chargé de mission de la chambre consulaire des métiers, de l'artisanat et du commerce pour qu'il ait ses chances d'aboutir. Il a déjà demandé un devis pour cet accompagnement et pour une mission complémentaire de faisabilité, il en coûterait 2 355€ à la charge de la commune. Il demande l'accord du conseil communal pour engager ce devis.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES FRAIS DE PERSONNEL

Anthony FAVRE énonce les postes ayant augmenté dans la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise et ayant donné lieu à la prise d'une décision modificative budgétaire au dernier conseil municipal relative à l'augmentation des frais du personnel.

Valérie FERRARI demande si le nouveau régime indemnitaire qui sera mis en place au 01/01/2017 va augmenter les frais de personnel.

Anthony FAVRE lui répond que non car le RIFSEEP va permettre uniquement de se mettre en conformité avec la loi mais que le régime indemnitaire des agents restera inchangé sauf pour les agents qui monteront en grade ; pour ces cas, quelle que soit la règle, c'est une augmentation mécanique.

PARC NATIONAL DE LA VANOISE (PNV)

Anthony FAVRE fait part du rendu de l'audit effectué et expose que les agents cadres du PNV présents étaient très ouverts à la discussion. Il régnait lors de la dernière réunion une « bonne entente » entre agents du Parc et élus. Les objectifs déterminés ont été :

- Une feuille de route à avoir
- Un nouveau projet d'administration du Parc.

Anthony FAVRE rappelle que les conclusions de l'audit sont consultables en mairie.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Anthony FAVRE indique que le SCOT a été voté la semaine dernière à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

PRIX DES FORFAITS POUR LES MONITEURS

Anthony FAVRE rappelle qu'on ne modifie pas 50 ans d'histoire en un seul coup de crayon mais qu'il est nécessaire de tenir compte des dépenses de la SAP. Un juste milieu est à trouver et la somme de 100€ a été arrêtée ; cette somme n'étant pas un forfait mais une contrepartie de la mise à disposition des structures de la SAP (enneigeurs, damage : coût estimé de la SAP 200 000 €).

ASADAC

Anthony FAVRE indique que l'ASADAC devrait travailler sur la mise en place d'un « audit » du complexe aquatique et sur l'évolution de la structure OGMC.

COMMUNE DELEGUEE DE BELLENTRE

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 24 mars de 8h30-11h30
- Vendredi 21 avril de 8h30-11h30
- Jeudi 18 mai de 16-19h
- Vendredi 23 juin de 8h30-11h30
- Vendredi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

STATION D'ÉPURATION DES GRANGES

La station d'épuration des Granges traite les eaux usées de Landry, Peisey, Les Chapelles et Belleentre.

Son procédé de traitement (R3F) provient de Norvège. Rapide en longueur et compact, il permet de construire des bâtiments de petite taille (-25%) pour celui des Granges. Ce qui a permis d'économiser 1,8M€ (22% d'économie) par rapport au coût prévisionnel, le budget du traitement de l'eau est maîtrisé.

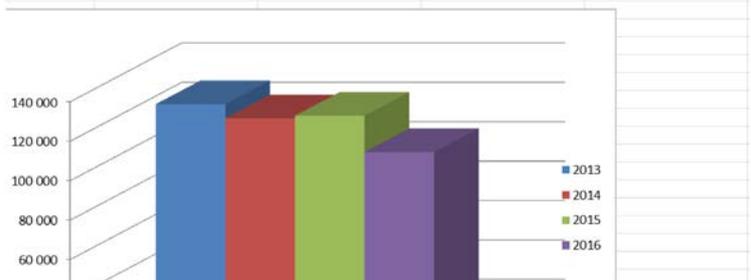
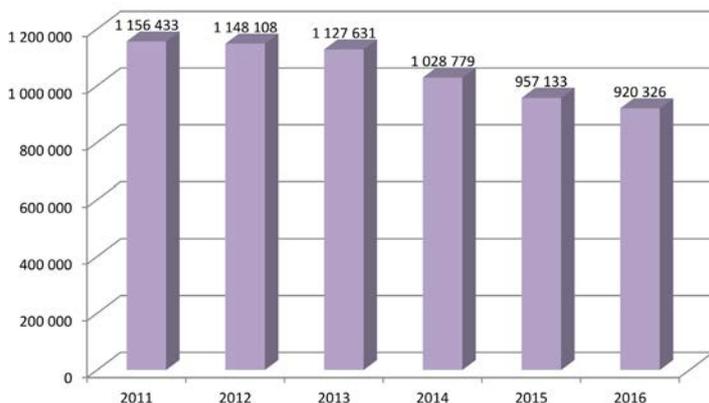
Vous pourrez constater une diminution de la consommation électrique dans les tableaux ci dessous, elle s'explique pour deux raisons.

D'une part les agents ont trouvé des solutions afin d'utiliser moins d'appareils énergivores en période creuse, d'autre part, grâce au Service Départemental d'Électricité de Savoie, la STEP bénéficie d'un contrat départemental qui a largement bénéficié à la diminution du coût électrique.

COUTS TOTAUX €

	2013	2014	2015	2016
	129 892	122 710	124 014	105 574

TOTAL ELECTRICITE kWh



ATELIER FLORAL À L'ÉCOLE DE BELLENTRE

Durant les temps d'activités péri-éducatives, les animatrices proposent aux enfants de l'école de Belleentre un atelier floral. Le dernier thème était «le bouquet sec». Une très belle activité qui développe la créativité des enfants.



BIBLIOTHÈQUE DE BELLENTRE

A partir du 8 mars, la Bibliothèque de la commune déléguée de Belleentre vous accueillera :
Les mercredis et vendredis
De 17h30 à 18h30

Amis lecteurs, nous avons besoin de bénévoles afin d'augmenter l'amplitude d'ouverture de la bibliothèque. Si vous souhaitez partager quelques heures de votre temps, veuillez prendre contact avec l'accueil de la mairie de la commune déléguée de Belleentre au 04.79.07.11.06.

COMMUNE DELEGUEE DE MACOT LA PLAGNE

INAUGURATION FRONT DE NEIGE ET VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



Mercredi 11 janvier 2017, Jean-Luc Boch maire de La Plagne Tarentaise et les élus avaient convié habitants, socio-professionnels et propriétaires de La Plagne à l'inauguration du front de neige de Plagne Centre et du cinéma. Les élus ont également dévoilé la plaque «Salle Davoine», installée en hommage à l'ancien propriétaire du cinéma de Plagne Centre. Monsieur le maire, entouré des élus de La Plagne Tarentaise, ont terminé ces cérémonies en présentant ses vœux ainsi que ceux de la municipalité. Il a tenu à remercier les entreprises, les architectes, les élus, les services de la commune et de l'office du tourisme qui ont œuvré de concert afin de mener à bien ces deux chantiers, permettant ainsi leur mise en service pour le début de la saison. Il a rappelé l'importance de tout mettre en œuvre pour développer et maintenir la station de La Plagne dans le top mondial.

Après la vidéo présentant la rétrospective de l'année écoulée, ainsi que l'annonce des projets de l'ensemble de la commune, monsieur le maire et Auguste PICCOLLET, conseiller départemental ont présenté leurs vœux à l'assemblée et ont souhaité à l'ensemble des participants une très belle année 2017 et une excellente santé.

RENCONTRE MÉTÉO - LA PLAGNE

L'édition 2017 des rencontres climat météo montagne a eu lieu à la Plagne du 13 au 15 janvier 2017. Cet événement rassemble le monde de l'information météo et des gens de la montagne autour d'une passion commune. Journalistes, météorologues, scientifiques, chercheurs, élus, professionnels de la montagne et des domaines skiables se sont retrouvés pendant deux jours afin d'échanger, partager leurs points de vue et débattre autour de dossiers d'actualité comme la climatologie, l'environnement ou encore les impacts de la météo sur l'économie.



Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, entouré des professionnels de la montagne et de la météo.

COMMUNE DELEGUEE DE LA CÔTE D'AIME

PANNEAU LUMINEUX



Nouveauté à La Côte d'Aime. Un panneau d'information a été mis en place au Villard.



VOEUX ET INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 14 janvier 2017, Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée ainsi que les élus de La Côte d'Aime avaient convié la population à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque, en présence d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental et de Lucien SPIGARELLI, président de la communauté de communes des versants d'Aime.

Ce nouvel espace de lecture a été entièrement rénové pour un coût total de 15 000 euros : peinture, sols et luminaires. Monsieur le maire a souhaité remercier l'agent en charge de la bibliothèque, qui a quitté ses fonctions au sein de la commune depuis début janvier, en lui offrant un bouquet de fleurs. Les élus ont également souhaité rendre hommage au travail des bénévoles sans lesquels la bibliothèque ne pourrait fonctionner. L'inauguration a été suivie des vœux de la municipalité à la salle des fêtes. Après un bilan de l'année écoulée et la présentation des projets à venir, monsieur le maire et Auguste PICOLLET ont souhaité une très belle année 2017 à l'assemblée venue nombreuse. La soirée s'est terminée autour de la traditionnelle galette des rois.



Daniel Renaud, maire de la commune déléguée, Auguste Picollet, conseiller départemental et Martine Hoën, adjointe au social

SPORT

COURS DE FITNESS

En plus des cours de gym pour les seniors dispensés à la Côte d'Aime, il a été mis également en place des cours de fitness pour les adultes

Ces cours ont lieu à la salle des fêtes de La Côte d'Aime tous les mardis soirs, de 20h00 à 21h00, du mois de Janvier 2017 à fin décembre 2017.

Ouvert à tous

Prévoir une tenue de sport, un tapis de sol et de l'eau!

Informations au 06 81 05 44 99 ou contact@marchenordique-savoie.com

SORTIE RAQUETTE YÉTI

Les éclaireurs du Bresson, le ski club de la Côte d'Aime, vous invite à des sorties nocturnes en raquettes sur les traces du Yéti :

JEUDI 23 FÉVRIER ET JEUDI 02 MARS 2017.

Rendez-vous 19H30 au chalet du ski fond

Se munir d'une lampe de poche.

COMMUNE DELEGUEE DE VALEZAN

LA GALETTE DES ROIS À VALEZAN



Vive les rois et les reines à Valezan. Très gourmands, les enfants de l'école de Valezan ont partagé la galette des rois dans la bonne humeur.



CHANGEMENT D'HORAIRE Mairie ET BIBLIOTHÈQUE

De nouveaux horaires à la mairie et la bibliothèque de la commune déléguée de Valezan

MARDI 9H00 – 11H00 - 14H00 – 16H00

MERCREDI 9H00 – 11H00

JEUDI 9H00 – 11H00

VENDREDI 9H00 – 11H00

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

CARTES D'IDENTITE

Avant la fin du premier trimestre 2017, les demandes de cartes d'identité suivront la même procédure que les passeports. Pour établir l'un ou l'autre de ces documents, il faudra se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif appelé "DR".

Les mairies équipées de ce dispositif sont les suivantes : Albertville, Ugine, Faverges, Moûtiers, Bourg Saint Maurice, Saint Jean de Maurienne et Saint Pierre d'Albigny. Nous vous tiendrons naturellement informés dans nos prochaines parutions.



SORTIES DE TERRITOIRE

Les sorties de territoire sont rétablies à partir du 15 janvier 2017.

Attention : dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par le maire mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur. Un cerfa peut être retiré en mairie ou téléchargé sur internet.

INFORMATION URBANISME

Le cadastre de votre commune peut être consulté sur le site cadastre-gouv.fr.

Vous devez préciser, avec la section et le numéro de parcelle, l'index de la commune historique.

Voici les index des 4 communes historiques :

Bellentre : 038 ; La Côte d'Aime : 093 ; Macot La Plagne : 150 ; Valezan : 305

Le Plan Local d'Urbanisme des communes peut être également consulté sur l'observatoire des territoires 73 : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr.

En revanche, pour tout nouveau projet, veuillez prendre contact avec la mairie de votre commune pour avoir accès à la dernière version du Plan Local d'Urbanisme.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018

Pour les enfants nés en 2014

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription de vos enfants

avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec le ou la directrice de l'école où vous avez inscrit votre enfant :

- La Plagne au 04.79.09.27.64
- Macot chef lieu au 04.79.09.74.64
- Bonconseil au 04.79.07.54.14
- Bellentre au 04.79.07.55.30
- La Côte d'Aime au 04.79.55.66.22
- Valezan au 04.79.07.66.59
- Montchavin au 04.79.07.81.28

Date limite d'inscription : 20 avril 2017.

RECENSEMENT



Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès la date de ses 16 ans et avant la fin du 3ème mois suivant.

Pour cette démarche, il suffit de se présenter en mairie (en personne ou son représentant légal) avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Cette démarche est obligatoire et l'attestation d'inscription est demandée par différents organismes : conduite accompagnée, permis de conduire, examens scolaires ...

Après être recensé, le jeune reçoit une convocation du service national pour accomplir une journée de défense et de citoyenneté.

Suite à cette inscription, ils sont inscrits d'office sur la liste électorale de la Commune.

ELECTIONS 2017

Listes électorales : Le tableau rectificatif du 10 janvier 2017 de la liste électorale de La Plagne Tarentaise est disponible en mairie de Macot où il pourra être consulté sur demande.



Cartes électeurs : Tous les électeurs des 4 communes déléguées de La Plagne Tarentaise vont recevoir une nouvelle carte avant les élections présidentielles de 2017.

Cette carte remplacera l'ancienne carte et les électeurs auront tous un nouveau numéro.

RAPPEL : il est désormais obligatoire de présenter lors du vote une pièce d'identité et votre carte d'électeur. Les électeurs qui n'auront pas une pièce d'identité ne pourront pas prendre part au vote.

Merci de votre compréhension.

Élections présidentielles

1er tour - 23 avril 2017

2e tour - 7 mai 2017

Élections législatives

1er tour - 11 juin 2017

2e tour - 18 juin 2017

Procurations : En cas d'absence lors des prochaines élections, vous pouvez établir une procuration. Pour ce faire, vous devez vous rendre à la gendarmerie en connaissant les noms (nom de jeune fille si le mandataire est une femme), prénoms, date et lieu de naissance de l'électeur obligatoirement inscrit dans un des bureaux de vote de la commune de La Plagne Tarentaise, à qui vous donnez procuration. Attention, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration.

Il existe un formulaire que vous pouvez pré remplir, imprimer et remettre aux services de gendarmerie (à télécharger sur le site : service-public.fr)

Born to be show Jeudi 23 février 2017

Stade Jean Luc Crétier - Plagne Centre

5ème édition

Une grande tombola vous sera proposée, avec en prime un premier prix prestigieux... une voiture ! Organisé par le club des sports de La plagne et la Plagne Tourisme

Championnat du monde de Télémark

Du 14 au 19 mars 2017

Mardi 14 mars 2017

18h30 : Cérémonie d'ouverture des Championnats du monde sur le front de neige de Montchavin avec présentation des athlètes, top 10 dames et top 15 hommes (défilé des nations, descente aux flambeaux, discours officiels, spectacle, feu d'artifice...).

Mercredi 15 mars 2017

Epreuve Team Parallèle Sprint

Stade Jean-Luc Crétier à Plagne Centre

10h30 : Début de la compétition, 8 nations participantes. Remise des fleurs à l'issue de la course dans la zone d'arrivée.

Jeudi 16 mars 2017

Epreuve parallèle Team

Stade Jean-Luc Crétier à Plagne Centre

10h30 : Run de qualification dames, suivi par celui des hommes.

12h : Finale dames suivie par celle des hommes. Remise des fleurs à l'issue de la course dans la zone d'arrivée.

18h30 : Remise des prix de l'épreuve Team Parallèle Sprint et Parallèle Sprint sur le front de neige de Montchavin.

Samedi 18 mars 2017

Epreuve Classic à Montchavin La Plagne

9h30 : Départ de la course Classic (1 manche). Remise des fleurs à l'issue de la course dans la zone d'arrivée.

Dimanche 19 mars 2017

Epreuve sprint à Montchavin La Plagne

9h30 : 1ère manche dames, suivie de celle des hommes.

12h00 : 2ème manche dames, suivie de celle des hommes.

Remise des prix des épreuves Classic et Sprint dans la zone d'arrivée sur le front de neige de Montchavin la Plagne.

VILLAGES PARTENAIRES

Mercredi 15/03 et jeudi 16/03 sur le front de neige de Plagne Centre puis samedi 18 et dimanche 19 mars sur le front de neige de Montchavin :

ANIMATIONS INITIATIONS TELEMAR

Des initiations gratuites au Telemark seront proposées grâce au soutien de la commission Telemark au sein de la FFS, par la mise à disposition de matériel et ressources humaines, renforcées par les écoles de ski locales.

Des séances seront proposées mercredi et jeudi après-midi à Plagne centre et samedi après-midi à Montchavin-la Plagne, sur l'espace débutants aux Coches.

50 ans de la chapelle de Plagne Centre

Mardi 21 février 2017

18h00 - Messe à la chapelle

19h00 - Apéritif offert par la commune de La Plagne Tarentaise.

La course des diables bleus Samedi 25 mars 2017

2e édition

Course de ski alpinisme
Montchavin La Plagne

Cette compétition se déroulera sur l'ancien parcours d'entraînement du 7ème bataillon des Chasseurs Alpains (les diables bleus).

3 épreuves, 2 parcours :

- **Petit parcours** de 4km (450D+) avec un départ aux Coches (1 440 m d'altitude), un passage au point haut à Plan Bois (1820 m d'altitude) et une descente par un itinéraire balisé hors piste jusqu'aux Coches.
- **Grand parcours** de 6,300 km (1 000D+) avec un départ aux Coches (1 440 m d'altitude), un passage au point haut au Dos Rond (2 340 m d'altitude) et une descente en hors piste par le Plan de l'Aigle jusqu'aux Coches.

Une troisième épreuve verra le jour pour cette édition 2017 sur le grand parcours uniquement :

Epreuve en duo : parent et enfant (à partir de 16 ans), en couple, avec son ou sa meilleur(e) ami(e) ... Toutes les combinaisons sont permises à condition de partir et d'arriver avec son binôme.

L'inscription pour les courses «Grand parcours» et «Petit parcours» coûte 15€ par personne (hors assurance) et comprend une collation avant le départ et un repas chaud à l'arrivée de la course.

La nouvelle épreuve en duo coûtera quant à elle 20€ par binôme.

Les inscriptions seront ouvertes

à partir du 10 février.

Renseignements au 04 79 07 82 82 ou par courriel : info.montchavin@la-plagne.com

HISTOIRE

Si vous possédez des vieilles cartes postales, photos, lettres ou autres archives... Ne les jetez pas, la société d'histoire et d'archéologie d'Aime souhaiterait soit les récupérer, soit les scanner.

Pour cela il vous suffit de prendre contact auprès de la société d'archéologie d'Aime au 04.79.55.61.83 - sha-aime@sfr.fr ou bien auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.71.52 ou com@laplagnetarentaise.fr.